

## **SEANCE DU 09 AVRIL 2019 à 21 H**

L'an deux mil dix-neuf le neuf du mois d'avril, à vingt-une heures, le Conseil municipal, dûment convoqué au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr Claude LASSERRE, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs, Mesdames Anne Marie DESTIZONS, Véronique DARRIGADE, Claire COURBAIGTS, Maryse DUPRAT, Véronique GUILHORRE, Joëlle LAGOUARDETTE Hélène TORTIGUE, Isabelle PANDELES, Emilie GARDESSE et Messieurs Pascal CASSIAU, Jérôme ROBILLARD, Alain GARBAY, Jean-Claude HAYET, Guy SAINT-JEAN, Ludovic NOUGARO et Jean-Jacques BARGELÈS.

**Excusé** : Christian LASSERRE

### ➤ **PROJET DE TRAVAUX BATIMENTS**

#### **Ecole**

La deuxième phase de travaux aux écoles sera réalisée pendant les vacances de printemps.

Considérant la nécessité de mettre en place une porte tiercée afin de permettre une capacité d'accueil de la salle de sieste au-delà de 19 personnes ainsi que d'opter pour une autre solution d'isolation, l'assemblée, à l'unanimité, accepte les avenants ci-dessous :

- Lot 3 Etanchéité : Sarl ESBH : - 1 425.85 € H.T., ramenant ainsi le montant du marché de 3 596.15 € H.T. à 2 170.30 € H.T.
- Lot 5 Menuiserie bois : DUPIN et fils : - 125 € H.T., ramenant ainsi le montant du marché de 20 822.44 € H.T. à 20 697.44 € H.T.

#### **Cuisine du Belvédère**

Les travaux d'aménagement d'une cuisine au Belvédère avancent plus rapidement que prévu, ce lui laisse entrevoir une réception de chantier possible au 20 mai prochain, au lieu de fin juin initialement.

Afin de réduire, de façon significative, la consommation électrique, l'assemblée accepte de remplacer les luminaires étanches prévus par des pavés LED pour un supplément de 400 € H.T. L'avenant correspondant à passer pour le lot 4 Electricité avec Energies 40 est approuvé, portant ainsi le montant du marché de 3 440 € H.T. à 3 840 € H.T.

Il conviendra d'informer les utilisateurs de la salle du Belvédère et de l'ADMR des travaux de carrelage de la venelle qui généreront quelques perturbations sans pour autant condamner l'accès à ces locaux.

### ➤ **PROJET TRAVAUX ROUTIERS**

Ludovic NOUGARO informe des réfections de route retenues par la Communauté de Communes, à savoir, le chemin de Hitton –entre deux virages- et le chemin du Lucq –de la route d'Estibeaux au croisement de la propriété de Mr DUPOUY-. La route de la Barthe n'a, quant à elle, pas été retenue, en raison d'autres priorités sur le territoire de la communauté, ce qui n'est nullement dérangeant le syndicat des Eschourdes devant auparavant procéder au remplacement de la canalisation d'eau potable.

### ➤ **FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES**

Monsieur le Maire commente à l'assemblée l'état de notification 2019 des trois taxes communales communiqué par les services fiscaux. Il en ressort un montant global de taxes directes locales, avec des taux identiques à 2018, de 646 972 € les allocations compensatrices étant estimées à 43 967 € soit une augmentation de recettes fiscales de 3.63 % par rapport à

2018. Monsieur le Maire propose d'examiner dans un premier temps le budget avec le produit fiscal ci-dessus avant de passer au vote des taux.

➤ **BUDGETS PRIMITIFS**

**Forêt sectionale de POMAREZ-GERT**

Le budget est adopté à l'unanimité, tel que présenté ci-dessous (vote par chapitres en fonctionnement).

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 charges à caractère général	5000	70 produits services , domaines et ventes	5000
<b>TOTAL</b>	<b>5000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5000</b>

**Lotissement du Pont du Bos**

Le budget est adopté à l'unanimité, tel que présenté ci-dessous (vote par chapitres en fonctionnement et par opérations en investissement).

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
168748 Commune	141 702,77	1641 ou 168741	
1641 Emprunt	430 000,00		
<b>3355-040</b>		<b>3355-040 Terrains</b>	<b>278 372,76</b>
001		001	001 Excédent reporté
T	571 702,77	T	293 330,01 € 571 702,77
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
6015			
6045 Travaux	260 000,00	7552 Subvention commune	46 171,76
66111 Intérêts	45 799,00	<b>71335-042</b>	
		7015 Vente de terrains	538000
<b>7133-042 En-cours de production</b>	<b>278 372,76</b>		
<b>608-043 Frais accessoires terrains</b>	<b>45 799,00</b>	<b>796-043 Transferts charges financières</b>	<b>45 799,00</b>
T	629 970,76	T	629 970,76

**Lotissement de Poursicam**

Le budget est adopté à l'unanimité, tel que présenté ci-dessous (vote par chapitres en fonctionnement et par opérations en investissement).

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
1641 Emprunt	200 000,00	168748	-
168748 Commune	170 227,97	1641	
3351-040		3351-040 Terrains	229 133,46
001		001 Excédent reporté	141 094,51
T	370 227,97	T	370 227,97
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
6522 Reversement excédent BP	15 666,54		
6045 Travaux	135 000,00	7133-042	
66111 Intérêts	14 200,00 €		
7133-042 en-cours de production	229 133,46	7015 Ventes de terrains	394 000,00 €
608-043 Frais accessoires terrains	14200,00	796-043 Transferts charges financières	14200,00
T	408 200,00	T	408 200,00

L'acquisition, auprès d'Elie GUICHEMERRE, d'une bande de terrain d'une vingtaine de mètres carrés s'avère nécessaire dans le cadre de l'aménagement du giratoire selon les préconisations du Conseil Départemental. Le propriétaire propose une cession gracieuse moyennant le goudronnage de l'entrée de son garage. Leny LA GOUTE a proposé de rédiger l'acte administratif pour cette transaction. L'assemblée donne son accord.

A ce jour trois lots sont réservés.

### Photovoltaïque

Le budget est adopté à l'unanimité, tel que présenté ci-dessous (vote par chapitres en fonctionnement et par opérations en investissement).

#### Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Libellés	Prévisions	Libellés	Prévisions
011-6061 Fournitures non stockables	60	70- 7011 Vente électricité	17 154
011-61521 bâtiments publics	1 000		
011-6156 Maintenance	1 100	002 Résultat reporté	26 858
011-6352 taxes sur chiffres d'affaires non récup	900		
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 000		
66-66111 Intérêts	4 500		
023 Virement à la section d'investissement	28 652		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 800		
<b>TOTAL</b>	<b>44 012</b>	<b>TOTAL</b>	<b>44 012</b>

#### Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Libellés	Prévisions	Libellés	Prévisions
1641 Remboursement capital emprunt	5400	Excédent reporté	15347
21-2153 installation à carac spécifique	44399	040 opé,d'ordred de transfert entre sect	5800
		021 vir. Section invest.	28652
<b>TOTAL</b>	<b>49799</b>	<b>TOTAL</b>	<b>49799</b>

## Commune

Le budget est adopté à l'unanimité, tel que présenté ci-dessous (vote par chapitres en fonctionnement et par opérations en investissement).

### Section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011 Charges à caractères	381 060	013 Atténuations de charges	2 500
012 Charges de pers. et frais assimilés	527 900	70 Prod. des serv. du domaine, vente	112 520
65 Autres charges de gestion cour	234 217	73 Impôts et taxes	906 761
66 Charges financières	44 100	74 Dotations et part.	319 454
023 virement à la section invest.	313 656	75 Autres prod. de gest. cour.	73 000
042 ordre de transfert entre sections	11 016	76 Produits financiers	10 587
		77 Produits exceptionnels	1 820
		042 Opé. ordre de transfert entre sec.	2 700
		R002 Résultat reporté	82 607
<b>Total</b>	<b>1 511 949</b>	<b>Total</b>	<b>1 511 949</b>

### Section d'investissement

<b>PROGRAMMES</b>	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		<b>Solde</b>
	<b>Report</b>	<b>Voté</b>	<b>Report</b>	<b>Voté</b>	
<b>62 TRAVAUX DIVERS C.C.</b>	<b>120000</b>	<b>102500</b>			<b>-212 500</b>
21100 terrains nus		15000			
2315 Installations mat et outillage	120000	87500			
13 subv d'investissement			<b>10 000</b>		
<b>64 ACQUISITION MATERIEL OUT. MOB.</b>	<b>52000</b>	<b>80000</b>			<b>-132 000</b>
2188 autres	52000	80000			
<b>92 GROSSES REPARATIONS BAT CNAUX</b>	<b>11800</b>	<b>45000</b>			<b>-56 800</b>
2313 constructions	11800	45000			
<b>117 AMENAGEMENT D'ESPACES VERTS</b>	<b>3400</b>	<b>5000</b>			<b>-8 400</b>
2121 plantations arbres arbustes	3400	5000			
<b>163 CHAUFFAGE HALL DES SPORTS</b>				<b>4 884</b>	<b>4 884</b>
1323 subv equip, non transf,				4 884	
<b>165 MISE EN ACCESSIBILITE BAT CX</b>	<b>5000</b>	<b>10000</b>			<b>-15 000</b>
2315 installation mat et outil					
<b>167 AMENAGEMENT CUISINE BELVEDERE</b>	<b>71231</b>	<b>12000</b>			<b>-83 231</b>
2313 construction	71231	12000			
<b>168 REFECTION SANITAIRES ECOLE</b>	<b>190739</b>	<b>130000</b>			<b>-166 739</b>
2313 constructions	190739	130000			
13 subventions d'investissement				<b>154 000</b>	
<b>169 BATIMENT DE STOCKAGE MATERIEL</b>	<b>15000</b>	<b>35000</b>			
2313 constructions	15000	35000			<b>-50 000</b>
<b>171 TOITURE SALLE DES FETES</b>		<b>60204</b>			<b>-60 204</b>
2313 constructions		60204			
<b>172 RENOVATION LOCAL 3ème AGE</b>		<b>20000</b>			<b>-20 000</b>

2313 constructions		20000		
<b>TOTAL</b>	<b>469170</b>	<b>499704</b>		<b>158 884</b>
<b>OPERATIONS FINANCIERES</b>				
001 déficit d'investissement reporté		<b>354787</b>		<b>104 383</b>
1641 emprunts en unités monétaires		<b>176516</b>		
040 opération d'ordre de transfert entre sections		<b>2700</b>		
1068 excédent de fonctionne capitalisé.				<b>354 787</b>
27 638 créances autres établis publics				<b>21 560</b>
2764 créances sur personnes de drt privé		<b>21500</b>		<b>20 000</b>
024 Produits de cessions				
021 virement de la section de fonctionnement				<b>313 656</b>
040 opération d'ordre entre sections				<b>11 016</b>
10222 F.C.T.V.A.				<b>169 167</b>
10226 taxe d'aménagement				<b>6 137</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>469170</b>	<b>700420</b>	<b>10 000</b>	<b>1 159 590</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1169590</b>		<b>1 169 590</b>	

Les subventions suivantes sont octroyées :

- Amicale Sapeurs Pompiers.....	670 €
- APP du Canton d'Amou.....	120 €
- Assoc de Défense des Droits des Accidentés et Handi.....	100 €
- Assoc des Conjoints Survivants.....	180 €
- Club du 3 <sup>ème</sup> Age.....	180 €
- CLAP.....	100 €
- Comité de Jumelage.....	100 €
- Comité des Fêtes.....	10 000 €
- ADMR.....	450 €
- Coopérative Scolaire (voyage).....	800 €
- Assoc des Parents d'Elèves.....	1000 €
- Société de chasse.....	430 €
- Prévention routière.....	100 €
- FNACA.....	500 €
- Gymnastique Pomarézienne.....	100 €
- Harmonie Pomarézienne.....	32000 €
- Ligue contre le Cancer.....	180 €
- Octofolies.....	500 €
- Pétanque Pomarézienne.....	100 €
- Pomarez Patchwork.....	100 €
- Pomarez Arènes et Tradition.....	100 €
- Restaurant du Cœur.....	474 €
- Société des Amis de l'Eglise.....	100 €
- Souvenir Français.....	100 €
- USP .....	15950 €

La convention habituelle de subventionnement et de mise à disposition de locaux auprès de l'harmonie est acceptée.

Ludovic NOUGARO fait part des travaux de voirie 2019 : Traversée piétonne Ephad, enrobé local chasse zones du Yout et Bautiaa, continuité des trottoirs jusqu'au cimetière, réalisation de caniveaux et stationnements avenue de la course landaise. Divers travaux 2018 restent également à réaliser. Pas de marquages de lignes prévus cette année, si ce n'est ceux de 2018 restant à faire. Il conviendra d'engager une réflexion d'ensemble sur le marquage de la place des arènes.

Monsieur le Maire rappelle la contribution d'un montant de 21 916 € demandée par ENEDIS (après application d'un taux de réfaction de 40 %) dans le cadre de l'extension d'un bâtiment par l'entreprise TRES FROID. Il précise que depuis quelques mois le service instructeur des permis de construire de Dax ne consulte plus les gestionnaires de réseaux. Il continuait cependant à effectuer cette démarche alors qu'elle relève des maires depuis 2009. Ceci

explique que la commune n'ait pas été informée de la nécessité d'une extension. Si tel avait été le cas la commune aurait sollicité le Sydec pour en assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée et ce dernier aurait contribué à hauteur de 66 %, la différence restant à la charge de la collectivité. Monsieur le Maire ajoute que malgré les discussions entre Enedis et le Sydec aucune solution n'a pu être trouvée pour un transfert de la maîtrise d'ouvrage au Sydec. Il précise que la contribution sera cependant moindre dans la mesure où la tranchée, prévue sous chaussée dans le devis, devra passer en accotement. Pour Jean-Claude HAYET cette participation devrait plutôt incomber à la communauté de communes qui perçoit la CFE.

Acquisitions de matériel outillage et mobilier : camion, chariot de lavage, cendriers muraux, coffre à outils, feux comportementaux, panneaux de signalisation, tracteur tondeuse neuf, fourgon, structures de jeux pour l'école et le jardin public, signalétique, totem, illumination, garages à vélos.

Grosses réparations bâtiments communaux : Divers travaux d'électricité dans les salles communales, alimentation électrique de la station de relevage, alarmes incendie de l'école et centrale PPMS, revêtement en pépites devant la médiathèque, climatisation de la mairie.

Travaux Adap 2019 : selon calendrier d'accessibilité pour 2019 : local des chasseurs, sanitaires publics, salle des fêtes, stade.

Les élus examinent le budget suivant proposé par les différentes commissions, sans recours à l'emprunt et sans modification du taux des trois taxes.

## BUGDET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour l'année 2019, les taux suivants :

	Taux	Bases	Produits
Taxe d'habitation	14.00 %	1 689 000	236 460
Taxe foncière (bâti)	17.04 %	1 820 000	310 128
Taxe foncière (non bâti)	54.88 %	102 800	56 417
			603 005

Le montant global de taxes directes locales attendu est de 646 972 €, les allocations compensatrices étant estimées à 43 967 €

Le budget est également adopté à l'unanimité tel que présenté ci-dessus (vote par chapitres en fonctionnement et par opérations en investissement).

### ➤ **CONVENTION DE TRANSFERT FINANCIER ASSAINISSEMENT COLLECTIF/SYNDICAT DES ESHCOURDES**

Suite à la décision du Conseil Municipal du 05 JUIN 2018 de transférer au Syndicat des Eschourdes la compétence assainissement collectif, sur la proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée, à l'unanimité, approuve la convention à passer avec cette collectivité pour fixer les modalités de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers ainsi que les financements nécessaires à l'exercice de cette compétence et arrêtant le résultat global de clôture à transférer au 31/12/2018 à - 8 903.06 € décomposé comme suit :

- Résultat de fonctionnement : + 8 106.22 €
- Résultat d'investissement : - 17 009.28 €

### ➤ **SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité, dans le cadre de l'aménagement du lotissement communal de Pourcicam, d'un bassin de rétention et d'eaux pluviales, envisagé sur des parcelles contiguës, propriété de Mr Jean-Charles SEGA. Les élus acceptent à l'unanimité la servitude

suivante relative au passage de canalisation et d'implantation d'un bassin de rétention des eaux pluviales :

▪ **Fonds servants :**

- Propriété de Mr Jean-Charles SEGA : section F n°s 232p et 514p

▪ **Fonds dominants : emprise lotissement communal de « Pourcicam » :**

- Propriété de la commune de POMAREZ : section AB n° 465 et Section F n° 474

- **Conditions d'exercice :** des plus étendues, les propriétaires des fonds servants s'engagent à laisser libre accès à tout technicien susceptible d'intervenir pour l'entretien ou tout dysfonctionnement sur le réseau et le bassin de rétention et d'eaux pluviales.

En contrepartie, les propriétaires des fonds dominants s'engagent à remettre le terrain en état.

Les frais notariés liés à cette servitude établie par Maître BOUILLAUD, approximativement de 990 €, seront pris en charge par la collectivité.

➤ **CREATION D'UN POSTE : PARCOURS EMPLOI COMPETENCE**

Jean-Luc MEILHAN pouvant bénéficier du dispositif parcours emploi compétence, l'assemblée décide à l'unanimité de créer dans ce cadre, à compter du 02/05/2019, pour une durée de 12 mois renouvelable, un poste d'adjoint technique sur la base de 35 h par semaine. La rémunération est fixée sur la base du SMIC + 6 %. L'agent aura dix heures supplémentaires par mois.

➤ **MOTION ECOLE**

L'amendement au projet de loi sur l'école de la confiance, adopté le 30 janvier par la commission éducation de l'Assemblée nationale, crée des « établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux » en associant collège et écoles sur le même secteur de recrutement. Cet amendement modifie profondément la structure de l'école sous couvert de « faciliter le parcours et le suivi individuel des élèves » de la PS à la 3<sup>ème</sup>. Il s'agit en effet de regrouper « les classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles situés dans le même bassin de vie » soit « en réseau en restant sur leurs sites respectifs », soit en se regroupant « au même endroit en fonction du projet, du souhait de la communauté éducative et des caractéristiques du territoire ». Ces établissements seraient dirigés par le principal du collège qui chapeauterait un ou plusieurs « adjoints » dont un au moins issu du primaire en charge des écoles. A la demande de Mme Corinne RUIZ, directrice de l'école primaire, le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au projet de loi sur l'école de la confiance comme présenté ci-dessus.

➤ **MOTIONS ONF**

▪ L'assemblée, à l'unanimité, accepte la motion présentée par la Fédération nationale des Communes Forestières décidant de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.

▪ Le conseil municipal apporte son soutien à plusieurs syndicats de personnel de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.

- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

✓ Suite aux échanges avec la Direction des Projets de la Poste, cette dernière propose les horaires suivants, sensiblement identiques à la demande des élus, à compter de septembre prochain :

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Actuels	08:30 12:00	08:30 12:00	08:30 12:00	08:30 12:00	08:30 12:00	08:30 12:00
	14:00 16:30	14:00 16:30	14:00 16:30	14:00 16:30	14:00 16:30	
Envisagés	08:30 - 12:30	08:30 12:30	08:30 12:30	08:30 12:30	08:30 12:00	
	14:30 16:30	14:30 16:30	14:30 16:30	14:30 16:30	14:00 16:30	

L'assemblée en prend note, sans observation.

✓ Claude LASSERRE précise que Béatrice PORA, qui détient une formation de cuisinière, est embauchée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 jusqu'au 31 mai 2019 à la cantine scolaire, Patricia LABASTE ne pouvant reprendre son poste dans l'immédiat.

✓ Le bureau d'études, missionné par le Pays, pour la mise en place de la norme applicable à partir de 2022 sur les circuits courts dans la restauration collective rencontrera les agents concernés dans l'après-midi du 24 avril prochain.

✓ Monsieur le Maire informe de l'avancement du PLUi précisant qu'à l'heure actuelle le bureau d'études qui a déposé le bilan n'est pas remplacé. L'ADACL préconise de casser le contrat, ce vers quoi la communauté ne semble pas s'orienter. Cette situation n'est cependant pas embarrassante pour la commune, le PLU restant toujours en vigueur.

✓ Suite à la demande d'un acquéreur potentiel du site de l'ancienne laiterie, relative à l'installation d'un garage de réparations de véhicules tous terrains, l'assemblée s'oppose à tout changement de destination à cette fin dans le PLUi, arguant l'impossibilité réglementaire d'une telle zone à cet endroit en rase campagne.

✓ Véronique GUILHORRE demande si la commune ne pourrait pas rencontrer les responsables de l'évêché quant au devenir du site de la maison de retraite de Bernède. Une discussion s'ensuit à ce sujet.

La séance est levée à 00 h 15.